

## La FSU et le SNESUP interpellent Valérie Pécresse et Xavier Darcos

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

La FSU et ses syndicats nationaux concernés par la formation des enseignants et les concours des premier et second degrés ont, à de nombreuses reprises, alerté et dénoncé les dispositions prévues comme le calendrier de ce qui est une évolution lourde d'enjeux pour notre système éducatif. Les problèmes soulevés par l'ensemble des acteurs, formateurs de tous les statuts, instances universitaires, n'ont à ce jour trouvé aucune réponse satisfaisante du côté des deux ministères.

Une réforme de cette importance demande du temps et de la concertation, rendus impossibles par les délais proposés.

C'est la raison pour laquelle nous demandons un maintien des concours actuels pour la session 2010. Cela doit s'accompagner d'un maintien de l'organisation actuelle de l'année de stage pour l'année scolaire 2010/2011, ce qui implique une révision des volumes des concours 2009 et notamment le rétablissement de 10000 postes au concours PE au lieu des 7000 actuellement prévus.

Nous assortissons cette demande de propositions pour une transition permettant l'amélioration de la formation des enseignants et la reconnaissance du master comme niveau nécessaire et reconnu pour l'entrée dans les métiers d'enseignants et de CPE.

Ces mesures progressives concernent les masters et les conditions d'inscription aux concours. Le tout rend possible une nouvelle réflexion d'ensemble et la construction de solutions positives. Il s'agit pour nous d'avancer sérieusement vers une élévation du niveau de formation et qualification des enseignants, et non la détérioration tant « disciplinaire » que « professionnelle » qui semble s'annoncer.

Comme mesures transitoires pour la rentrée prochaine nous proposons :

- L'inscription de tous les étudiants titulaires d'une licence et inscrits en préparation aux différents concours, en M1 soit dans un master existant, soit en « M1-première année d'IUFM ». Le M1 serait en partie ou en totalité validé en fin d'année.
- Pour les titulaires d'un M1, leur inscription dans une préparation au concours entraînerait de même leur inscription en M2.

Dès maintenant il est nécessaire d'ouvrir sans attendre des discussions sur l'ensemble des points problématiques de la réforme et notamment :

- L'articulation master-concours (place et contenus des concours, cadrage national des masters)
- L'organisation de l'année de stage (contenu de formation, accompagnement des stages, modalités de services...)
- Le rôle des IUFM
- Les mesures spécifiques pour certaines disciplines professionnelles de la voie professionnelle
- Les aides aux étudiants et pré-recrutements

L'ensemble de la réforme n'aura de toute façon d'intérêt que si les recrutements couvrent les besoins et si le nombre de postes offerts est programmé sur 5 ans pour permettre aux étudiants une visibilité suffisante pour s'engager dans des études longues et garantir le vivier.

Nous vous demandons, dans des délais très brefs, d'organiser une rencontre commune à nos organisations et aux deux ministres pour discuter de ce sujet. [...]

FSU – SNESUP – SNEP - SNES -SNUIPP – SNUJEP

Le mécontentement de la communauté universitaire confrontée aux effets de la loi LRU s'amplifie ; le gouvernement est mis en difficulté. Le projet de modification du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 sur les statuts des enseignants-chercheurs crée une vive inquiétude dans la communauté universitaire. Il remet en cause l'articulation enseignement-recherche au fondement de notre système universitaire, au mépris de l'intérêt scientifique et de celui des étudiants. Il dessaisit le Conseil National des Universités de son rôle d'instance collégiale de gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Si un tel décret était publié, le Comité national et les Commissions scientifiques des organismes (CNRS, INRA, IRD, etc.) pourraient de la même façon être dessaisis de la gestion des carrières des chercheurs et le statut de ces derniers lui-même remis en cause.

Forte est la gronde de la communauté universitaire dans toute la France, et à tous les niveaux : motions dans les conseils centraux d'UFR et de départements, actions des organisations syndicales et des sections du CNU. Milliers de signatures (12000 sur [www.recherche-enseignement-superieur.fr](http://www.recherche-enseignement-superieur.fr)) qui conduisent des présidents d'université et même la présidence de la CPU à prendre position.

Le jeudi 15 janvier, jour de l'invitation par la Ministre à Paris de tous les Présidents et Vice-présidents du CNU, doit permettre de donner élan et visibilité à ces actions. Nous appelons tous les membres du CNU, tous les universitaires d'Île de France à participer au rassemblement organisé devant le ministère 1, rue Descartes à Paris à 9 heures, pour marquer notre opposition au projet actuel de décret et exiger son retrait.

Le SNCS s'associe à ces initiatives, le SNESUP a déposé un préavis de grève.